



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GASTINS DU 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des réunions de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, Maire.

Date de la convocation : 7 novembre 2023

Date de l'affichage : 7 novembre 2023

Le quorum étant atteint, M. Le Maire ouvre la séance

Ordre du jour :

- 46-23 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2023
- 47-23 : DELIBERATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - modifications
- 48-23 : DELIBERATION DES COMMISSIONS IMPOTS DIRECTS - modifications
- 49-23 : DELIBERATION DES COMMISSIONS SYNDICATS - modifications
- 50-23 : DELIBERATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL
- 51-23 : DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL N°1
- 52-23 : DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL N°2
- 53-23 : DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL N°3
- 54-23 : DELIBERATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AU COURS DE PISCINE 2023-2024
- 55-23 : DELIBERATION DE L'ADHESION AU SDESM DES COMMUNES DE DAMMARTIN-EN-GOELE ET D'HERICY

Étaient présents : Mesdames, Agnès GUERIN, Natalia JACINTO, Axelle LAHCEN, Karine ROUVILLE, Messieurs Arnaud POMMIER, Gilles BOUDOT, Olivier DORMOIS, Guillaume DELOISON, Fabian CORRION, Yohann DELAMARE, Yann GUERIN et David RONSSE

Étaient absents excusés : Messieurs Antoine FOUILLIARD (pouvoir attribué à Mme Axelle LAHCEN), Gautier DE PREAUMONT.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DELOISON est désigné par l'ensemble des membres présents.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit : Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 22-20 du Conseil Municipal de la Commune de Gastins en date du 2 juin 2020, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prise par M. le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DEC 17-23 Sinistre Eglise 16 mai 2023 :

Signature du devis de la réfection du plafond de l'église, pour un montant de 6 480,00 €, auprès de l'entreprise SAUSSINE, en date du 30 juin 2023.

DEC 18-23 Changement du moteur des minuteriers de l'église :

Signature du devis pour le remplacement du moteur des minuteriers de l'église, pour un montant de 480,00 €, auprès de l'entreprise BODET, en date du 25 juillet 2023.

DEC 19-23 Avenant de la convention Fonds d'Equipement Rural 2022 :

Signature de l'avenant, pour bonification exceptionnelle de 7,5% pour un montant de 1 872,65€, auprès du Conseil Départemental, en date du 25 avril 2023.

DEC 20-23 Contrat pour la prévention et lutte contre les nuisibles :

Signature du contrat pour la prévention et lutte contre les nuisibles et parasites, pour un montant de 475.97€, auprès de l'entreprise AUROUZE, en date du 5 septembre 2023.

DEC 21-23 restauration d'un vitrail :

Signature du devis pour restaurer un vitrail de la baie n°7 de l'église, pour un montant de 1 570,00 €, auprès de l'entreprise L'ATELIER MILLER, en date du 22 septembre 2023.

DEC 22-23 Changement de l'armoire froide et du four du restaurant scolaire :

Signature du devis pour de l'armoire froide et du four du restaurant scolaire, pour un montant de 9 854,16 €, auprès de l'entreprise CQFD, en date du 25 août 2023.

DEC 23-23 Acquisition de panneau de police :

Signature du devis, pour l'achat de panneau de police pour un montant de 1 047,60 €, auprès de l'entreprise ADEQUAT, en date du 29 septembre 2023.

DEC 24-23 Subvention pour la station d'épuration :

Signature de la convention de subvention (action Eau – Opération « assainissement »), pour un montant de 199 966,00 €, auprès du Département de Seine-et-Marne, en date du 13 octobre 2023.

DEC 25-23 Attribution du Fonds d'Equipement Rural 2023 :

Signature de la convention relative au Fonds d'Equipement Rural pour un montant de 4 927,08 €, auprès du département de Seine-et-Marne, en date du 23 octobre 2023.

DEC 26-23 Mise aux normes électriques 2022 du Foyer Rural :

Signature du devis pour la remise aux normes électriques 2022 du foyer rural, pour un montant de ,495,00 €, auprès de l'entreprise LUCOLELEC, en date du 7 novembre 2023.

DEC 27-23 Mise aux normes de l'alarme incendie 2022 du Foyer Rural :

Signature du devis, pour la remise aux normes de l'alarme incendie, pour un montant de 1 348,60 €, auprès de l'entreprise LUCOLELEC, en date du 7 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR

46-23 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 11 juillet 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2023.

47-23 : DELIBERATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - modifications

M. le Maire explique à l'assemblée que suite au décès de Madame Nathalie CHERTEMPS-PEREZ, il convient de modifier les différentes commissions communales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22, procède, à l'élection des membres des commissions municipales des différents commissions lesquelles seront chargées pendant la durée du Conseil, d'examiner les questions concernant l'Administration Municipale et de présenter dans le cadre des règles édictées par la législation, les voies et moyens en vue de leurs solutions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de nommer les membres suivants :

| COMMISSIONS COMMUNALES | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|---|--------------------|
| Finances | <u>Responsable</u> : Arnaud POMMIER Gilles BOUDOT-Olivier DORMOIS- Agnès GUERIN-Guillaume DELOISON -Antoine FOUILLIARD-Natalia JACINTO-Fabian CORRION-Gautier DE PREAUMONT-Axelle LAHCEN- Karine ROUVILLE-Yohann DELAMARE-Yann GUERIN-David RONSSE | |
| Fêtes et Cérémonies | <u>Responsable</u> : Agnès GUERIN Arnaud POMMIER-Gilles BOUDOT- Olivier DORMOIS-Guillaume DELOISON- Antoine FOUILLIARD- Natalia JACINTO-Fabian CORRION- Gautier DE PREAUMONT-Axelle LAHCEN-Karine ROUVILLE-Yohann DELAMARE-Yann GUERIN-David RONSSE | |
| Sociale | <u>Responsable</u> : Gilles BOUDOT Agnès GUERIN-Natalia JACINTO- Axelle LAHCEN | |
| Eau et Assainissement | <u>Responsable</u> : Arnaud POMMIER David RONSSE-Yohann DELAMARE- Fabian CORRION | |
| Urbanisme | <u>Responsable</u> : Olivier DORMOIS Arnaud POMMIER-Antoine FOUILLIARD-David RONSSE-Karine ROUVILLE-Yann GUERIN | |
| Aménagement de l'espace- Environnement | <u>Responsable</u> : Gilles BOUDOT Arnaud POMMIER-Agnès GUERIN- Natalia JACINTO-Fabian CORRION- Yohann DELAMARE | |
| Cimetière | <u>Responsable</u> : Agnès GUERIN Antoine FOUILLIARD | |
| Contrôle Electoral | Agnès GUERIN | |
| Services périscolaires | <u>Responsable</u> : Arnaud POMMIER Axelle LAHCEN-Antoine FOUILLIARD | Guillaume DELOISON |
| Communication | <u>Responsable</u> : Karine ROUVILLE Natalia JACINTO-Agnès GUERIN- Axelle LAHCEN-Yann GUERIN- Yohann DELAMARE | |
| Conseiller Défense | Axelle LAHCEN | |
| Conseiller communautaire | Gilles BOUDOT | Olivier DORMOIS |

48-23 : DELIBERATION DES COMMISSIONS IMPOTS DIRECTS - modifications

M. le Maire explique à l'assemblée que suite au décès de Madame Nathalie CHERTEMPS-PEREZ, il convient de modifier les différentes commissions communales :
La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide de nommer un nouvel membre élu suppléant :

| | |
|---------------------------|---|
| Président | Le Maire, Arnaud POMMIER |
| Membres élus Titulaires | Karine ROUVILLE-Agnès GUERIN-Fabian CORRION-Antoine FOULLIARD-Guillaume DELOISON-David RONSSE |
| Membres nommés titulaires | Pierre PICHOT-Bernard CHERTEMPS-Maryse POULET-Marcel HOEFMAN-Olivier CHEREAU-Jean-Paul DROMIGNY |
| Membres élus suppléants | Natalia JACINTO-Guillaume DELOISON-Gilles BOUDOT-Yohann DELAMARE-Axelle LAHCEN-Olivier DORMOIS |
| Membres nommés suppléants | Pascal SOL-John DELAPLACE-Philippe DESCHAMPS-Frédéric ISMAEL-Stéphanie GALLIOT |

49-23 : DELIBERATION DES COMMISSIONS SYNDICATS - modifications

M. le Maire explique à l'assemblée que suite au décès de Madame Nathalie CHERTEMPS-PEREZ, il convient de modifier les différentes commissions:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22, procède, à l'élection des membres des commissions syndicales des différents syndicats auxquels la commune et l'intercommunalité adhèrent, lesquelles seront chargées pendant la durée du Conseil, d'examiner les questions concernant l'Administration Municipale et Communautaire et de présenter dans le cadre des règles édictées par la législation, les voies et moyens en vue de leurs solutions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de nommer, le nouveau membre suivant :

| SYNDICATS | DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|
| SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION ORIENTATION SCOLAIRE DE ROZAY EN BRIE | Arnaud POMMIER- Gilles BOUDOT | Natalia JACINTO-Agnès GUERIN |
| SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE CLOS-FONTAINE-GASTINS-QUIERS | Arnaud POMMIER-Antoine FOUILLIARD | Axelle LAHCEN-Yohann DELAMARE |
| SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE | David RONSSE-Yann GUERIN | Olivier DORMOIS |

50-23 : DELIBERATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

M. le Maire expose la volonté de la CNP de revoir les conditions du contrat d'assurance statutaire pour 2024, soit la dernière année du marché en cours.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 2 juillet 2019 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissement souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.

Vu la délibération n°46-19 du 26 novembre 2019 portant sur le contrat statutaire 2021-2025

Considérant que l'assureur fait valoir la dégradation importante des résultats financiers du contrat-groupe CNRACL, dans un contexte national de hausse continue des arrêts de travail et de prolongation d'activité avec la réforme des retraites.

Considérant le rejet de la demande initiale de la CNP pour une augmentation du taux à hauteur de 30%, des négociations ont été entamées en partenariat avec Relyens auprès de la compagnie d'assurance et deux propositions ont pu être soumises au Conseil d'administration du Centre départemental de gestion le 21 septembre dernier :

- **Option 1** : une revalorisation du taux de 20 %
8.26 % au lieu de 6.88 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)
7.94 % au lieu de 6.62 % (franchise de 30 jours en maladie ordinaire)
- **Option 2** : une majoration du taux avec un remboursement de indemnités journalières à hauteur de 90 % (au lieu de 100 %), pour les nouveaux évènements à compter du 1^{er} janvier 2024
7.73 % au lieu de 6.88 % pour une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (+12 %)
7.64 % au lieu de 6.62 % pour une franchise de 30 jours en maladie ordinaire (+15 %)

Considérant que l'assemblée délibérante a jugé la proposition n°2 comme étant le choix le plus opportun, afin de tenir compte des difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er :

Entérine le choix du Centre de Gestion : l'option 2 une majoration du taux avec un remboursement de indemnités journalières à hauteur de 90 % (au lieu de 100 %), pour les nouveaux évènements à compter du 1^{er} janvier 2024
7.73 % au lieu de 6.88 % pour une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (+12 %)

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents si rapportant.

51-23 : DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL N°1

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget général, de l'exercice 2023.

| Section | Sens | Chapitre | Article | Désignation | Ouvertures | Réductions |
|----------------|---------|----------|---------|--|------------|------------|
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 615221 | Entretien bâtiments public | | 12 300.00 |
| Fonctionnement | Dépense | 014 | 7398 | Reversement, restitutions et prélèvements divers | 3 690.00 | |
| Fonctionnement | Recette | 74 | 7488 | Dotations, subvention, participation et autres | | 8 610.00 |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|------------------|------------------|
| Total | | | | | 3 690.00€ | 3 690.00€ |
|--------------|--|--|--|--|------------------|------------------|

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les virements de crédits ci-dessus.

52-23 : DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL N°2

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget général, de l'exercice 2023.

| Section | Sens | Chapitre | Article | Désignation | Ouvertures | Réductions |
|----------------|---------|----------|---------|----------------------------|------------|------------|
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 615221 | Entretien bâtiments public | | 34 534.15 |
| Fonctionnement | Dépense | 67 | 673 | Titres annulé antérieur | 34 534.15 | |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|---------------|--|
| Total | | | | | 00.00€ | |
|--------------|--|--|--|--|---------------|--|

| Section | Sens | Chapitre | Article | Désignation | Ouvertures | Réductions |
|----------------|---------|----------|---------|-------------------|------------|------------|
| Investissement | Dépense | 21 | 2131 | Bâtiments publics | 34 534.15 | |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|-------------------|--|
| Total | | | | | 34 534.15€ | |
|--------------|--|--|--|--|-------------------|--|

| Section | Sens | Chapitre | Article | Désignation | Ouvertures | Réductions |
|----------------|---------|----------|---------|---|------------|------------|
| Investissement | Recette | 13 | 13241 | Communes membre du GFP | 38 565.24 | |
| Investissement | Recette | 13 | 13246 | Attributions de compensation d'investissement | | 4 031.09 |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|-------------------|--|
| Total | | | | | 34 534.15€ | |
|--------------|--|--|--|--|-------------------|--|

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les virements de crédits ci-dessus.

53-23 : DELIBERATION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL N°3

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget général, de l'exercice 2023.

| Section | Sens | Chapitre | Article | Désignation | Ouvertures | Réductions |
|----------------|---------|----------|---------|---|------------|------------|
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 60612 | Energie-électricité | 10 000.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 60622 | Carburants | 300.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 60631 | Fournitures d'entretien | 600.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 60631 | Entretien bâtiments public | 600.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 60636 | Vêtements de travail | 500.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 6064 | Fournitures administratives | 500.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 613 | Locations | 2 100.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 615221 | Bâtiments Publics | | 8 848.00 |
| Fonctionnement | Dépense | 011 | 618 | Divers | 250.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 012 | 633 | Impôts, taxes et versements | 400.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 012 | 6450 | Charges de sécurité sociale et prévoyance | 5 000.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 012 | 6470 | Autres charges sociales | | 2 000.00 |
| Fonctionnement | Dépense | 65 | 65311 | Indemnités de fonction | 600.00 | |
| Fonctionnement | Dépense | 65 | 65315 | Formation | | 400.00 |
| Fonctionnement | Dépense | 65 | 6553 | Service d'incendie | | 900.00 |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|------------------|--|
| Total | | | | | 8 702.00€ | |
|--------------|--|--|--|--|------------------|--|

| Section | Sens | Chapitre | Article | Désignation | Ouvertures | Réductions |
|----------------|---------|----------|---------|---|------------|------------|
| Fonctionnement | Recette | 70 | 70846 | Au GFP de rattachement | | 230.00 |
| Fonctionnement | Recette | 73 | 732221 | Fonds de péréquation des ressources communales | | 385.00 |
| Fonctionnement | Recette | 74 | 73132 | Taxe sur les pylônes électriques | 2 000.00 | |
| Fonctionnement | Recette | 74 | 744 | FCTVA | 1 200.00 | |
| Fonctionnement | Recette | 75 | 7484 | Etat- compensation au titre de exonérations de taxe d'habitations | 1 268.00 | |
| Fonctionnement | Recette | 75 | 752 | Revenus des immeubles | 5 498.00 | |
| Fonctionnement | Recette | 75 | 7588 | Autres produits divers de gestion courantes | | 649.00 |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--|------------------|--|
| Total | | | | | 8 702.00€ | |
|--------------|--|--|--|--|------------------|--|

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les virements de crédits ci-dessus.

54-23 : DELIBERATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AU COURS DE PISCINE 2023-2024

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer d'une participation financière aux cours et transports de piscine pour les élèves de l'école de Gastins, de l'année scolaire 2023-2024, présentée par le SMIVOM de Mormant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à prendre en charge les frais de 9 séances de piscine pour les élèves de l'école de Gastins, pour le 3^{-ème} trimestre scolaire 2023-2024, pour un montant total de 3 690.00€.
- Donne un avis favorable pour les frais de transport pour un montant estimatif de 150,00€ par séance.
- Autorise M. le Maire à signer la convention du SMIVOM de Mormant et tous les documents s'y rapportant.

55-23 : DELIBERATION DE L'ADHESION AU SDESM DES COMMUNES DE DAMMARTIN-EN-GOELE ET D'HERICY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2023-023 du comité syndical du 9 mars 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la Commune de Dammartin-en-Goële ;

Vu la délibération n°2023-50 du comité syndical du 36 avril 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de commune d'Héricy ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des Communes de Dammartin-en-Goële et d'Héricy ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion des Communes de Dammartin-en-Goële et d'Héricy au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
- Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Vœux du Maire : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a programmé les vœux du Maire le 12 janvier 2024 à 19h et sur inscription préalable.
2. Colis des aînés : M. Le Maire propose le samedi 16 décembre 2023 à 10h pour la préparation et livraison des colis des aînés. L'assemblée présente accepte cette proposition.

3. Règlement du Foyer Rural : Mme Agnès Guerin informe l'assemblée que le projet du nouveau règlement de fonctionnement du Foyer Rural est en cours, la Mairie devrait le recevoir dans les jours prochains, pour sa validation
4. Plan Communal de Sauvegarde : M. le Maire demande si l'assemblée à consulter le PCS. Mme Karine ROUVILLE répond qu'elle fera parvenir certaine remarque et modification par mail à la Mairie. M. Le Maire indique qu'il sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.
5. Noël Enfant de Gastins : Mme Agnès GUERIN propose de faire la distribution des cadeaux, dans la cour de l'école sous le préau avec des boissons chaudes et des viennoiseries. L'assemblée approuve cette proposition.
6. Ancienne Poste : Mme Axelle Lahcen demande si le dossier de la maison de l'ancienne poste avance. Mme Valérie TOUSCH informe qu'un Huissier est venu constater l'intérieur de la maison, nous sommes dans l'attente de son rapport.
7. Eclairage public : M. David RONSSE informe l'assemblée du programme 2024 retenu, pour la continuité de la réfection du réseau d'éclairage public.
8. Eglise : Mme Karine ROUVILLE demande ce qui est prévus pour l'église suite à l'effondrement de la corniche du chœur de l'Eglise ? M. le Maire informe que nous sommes dans l'attente de devis pour mettre en sécurité ou faire les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt-et-une heures zéro minutes.

Signatures :

Le Maire, Arnaud POMMIER



Le secrétaire de séance, Guillaume DELOISON



